



La lettre d'information ravageurs du palmier

REGLEMENTATION

06 mars 2014, n° 11

L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 16 décembre 2013

En décembre dernier est paru au Journal Officiel « l'arrêté du 16 décembre 2013 portant modification de l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier) » modifiant les conditions d'application de l'imidaclopride dans le cadre des traitements préventifs contre le charançon rouge du palmier.

Cet arrêté modifie les conditions d'utilisation de l'imidaclopride dans le cadre des traitements préventifs pour l'ensemble du territoire français. Dorénavant, pour réaliser des traitements préventifs à base d'imidaclopride contre le charançon rouge,

« Les inflorescences de tout palmier traité par pulvérisation foliaire ou traitement du sol en utilisant des produits phytopharmaceutiques à base d'imidaclopride, à l'exception des traitements effectués en serre, doivent être coupées et éliminées à leur émergence dans l'année de traitement ».

Cette mesure déjà prévue lors de la mise en œuvre des traitements expérimentaux de Confidor Vert® par injection dans les stipes se généralise ainsi à tous les traitements insecticides préventifs. Elle fait suite à la décision de la Communauté européenne prise en mai 2013 de restreindre l'utilisation de certains insecticides afin de protéger la santé des abeilles.

Cette réglementation concerne l'ensemble des palmiers en plein air et par conséquent :

- L'ensemble des palmiers en pleine terre bénéficiant de traitement par pulvérisation.
- L'ensemble des palmiers en conteneur (hors-sol) bénéficiant de traitement par arrosage.

Pour rappel : En cas de présence de charançon rouge dans un palmier, aucun produit n'est homologué en lutte curative, l'assainissement et/ou l'abattage restent les seules techniques de lutte curative autorisée.

L'arrêté prévoit aussi la mise en œuvre d'une nouvelle expérimentation. Dans un dispositif géographique restreint les traitements préventifs pourront être réalisés par pulvérisation ou par poudrage d'un produit phytopharmaceutique contenant des spores de *Beauveria bassiana* (champignon déjà utilisé dans la lutte contre le papillon palmivore sous le nom d'Ostrinil®). Ces traitements seront réalisés sur des palmiers en plantation. La mise en œuvre de cette expérimentation sera effective lorsque le protocole aura été publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture.

Dans ce numéro:

REGLEMENTATION:

L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 16 décembre 2013

EVOLUTION DES FOYERS DE CRP:

Région PACA,

Région Languedoc Roussillon,

Région Corse

Lettre d'information rédigée par le réseau des Fédérations de lutte contre les organismes nuisibles

Points contact en région :

Fredon Paca 04.94.35.22.84

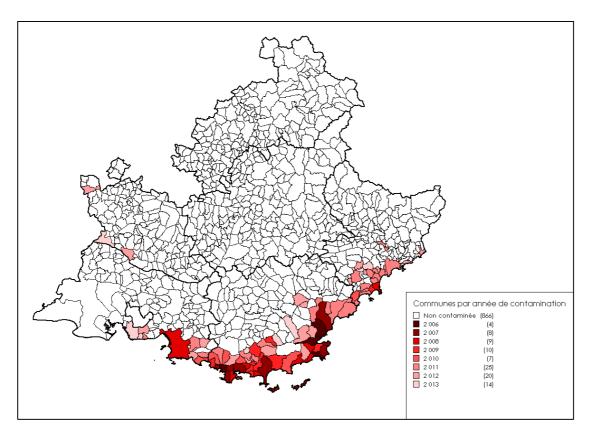
Fredon Languedoc Roussillon 04.67.75.64.48

Fredon Corse 04.95.26.68.81

BILAN DES FOYERS CRP 2013 EN PACA

Comme en 2014, l'année 2013 a connu une progression dans l'évolution des foyers de charançon rouge du palmier.

Une capture est enregistrée dans une nouvelle commune du Vaucluse (Avignon). Dans les Bouches du Rhône le charançon rouge poursuit sa progression vers l'Ouest (Sausset les Pins et Martigues). Dans les Alpes-Maritimes, la contamination progresse significativement vers l'Est (Cap-d'Ail et Roquebrune-Cap-Martin) et l'arrière-pays (Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup). La contamination du Var continue vers le Centre-Var (Pignans, Le Cannet-des-Maures).

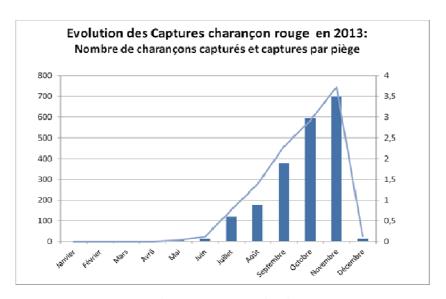


Carte des communes contaminées en PACA au 1^{er} janvier 2014

Le suivi d'un réseau de piégeage par la Fredon Paca dans le cadre de l'épidémiosurveillance s'est poursuivi en 2013. Comme les années précédentes, le relevé et l'entretien de ces pièges ont été confiés à nos partenaires techniques : Fdgdon, collectivités ou entreprises espaces verts.

Cette année ce réseau se composait de **206 pièges** répartis dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône et le Vaucluse.

Les captures enregistrées dans les pièges sont sensiblement différentes par rapport à 2012. En effet en 2013 les premières captures ont eu lieu en mai soit deux mois plus tard qu'en 2012. Le pic de vol a eu lieu en octobre-novembre soit un mois plus tard que l'année précédente.



Graphique 1: Dynamique de vol en PACA

Le graphique 1 présente une progression du nombre de captures sur l'année, avec un maximum en novembre : 700 captures.

Il est important de rappeler que le nombre de captures enregistrées ne représente qu'une portion du nombre d'individus s'échappant des palmiers contaminés. D'autre part certains pièges du réseau sont des pièges dits de surveillance, posés en zone prétendue saine, ils n'enregistrent donc aucune capture au long de l'année.

Var:

Fin 2013, on comptabilise:

1563 captures pour 54 pièges posés et relevés régulièrement sur la période de piégeage, soit un nombre moyen de captures par pièges de 28,9 charançons.

Au total, ces relevés correspondent à 339 observations sur le terrain

En 2013, les nouvelles communes contaminées, sur ce département sont :

Belgentier, Pignans et Le Cannet-des-Maures

Alpes Maritimes:

En 2013, le piégeage s'est poursuivi et s'est étendu sur le département.

Les captures se sont concentrées sur Antibes-Juan les Pins, Vallauris, Biot, Cannes, Mandelieu, Le Cannet, Grasse, Nice.

Au 31 décembre, on comptabilise 437 captures, pour 139 pièges posés et relevés régulièrement, soit un nombre moyen de captures par pièges de 3,14 charançons.

Les nouvelles communes contaminées en 2013, sur ce département sont :

Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap-d'Ail, Roquebrune-Cap-Martin, Tourrettes-sur-Loup et Le Bar-sur-Loup.

Bouches du Rhône:

7 pièges sont positionnés sur Fos-sur-Mer et Eyguières.

Aucune capture n'a été enregistrée.

Les nouvelles communes contaminées en 2013, sur ce département sont :

La Penne-sur-Huveaune, Sausset-les-Pins et Chateauneuf-les-Martigues.

Vaucluse:

5 pièges sont positionnés sur les communes de Cavaillon, Le Pontet, Avignon, Mondragon et Coustellet.

Ces pièges ont permis de mettre en évidence la contamination d'une nouvelle commune :

Avignon.

EN BREF EN PACA:

206 pièges posés (203 suivis) 1930 observations terrain 2001 captures

BILAN DES FOYERS CRP 2013 EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

En région LR, le Charançon rouge du palmier est toujours observé avec des intensités variables dans deux départements : l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Ce réseau de piégeage existant déjà depuis 7 ans a été mis en place et animé par la FREDON LR pour le compte du SRAL LR.

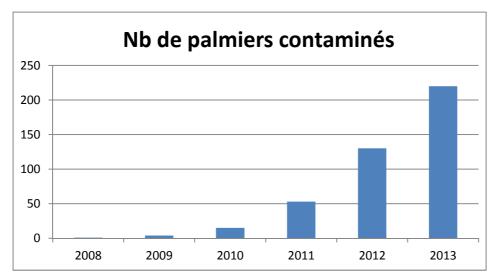
- 6 dans l'Hérault,
- 6 dans le Gard,
- 46 dans les Pyrénées-Orientales

A signaler dans les Pyrénées-Orientales que Saint André, Rivesaltes et Corneilha del Vercol sont des nouvelles communes contaminées suite à la capture de charançons adultes.

A ce jour, 10 nouvelles communes sont contaminées dans ce département portant à 30 le nombre de communes touchées par le charançon rouge.

Pour l'Hérault et le Gard aucune nouvelle commune n'a été contaminée en 2013.

En 2013, la détection des palmiers contaminés dans les Pyrénées Orientales est en forte augmentation par rapport à 2012. Ces détections passent de 130 à 220 palmiers contaminés (voir graphique ci-dessous).



Graphique 2 : Nombre de Phoenix canariensis infestés par le CRP dans les Pyrénées-Orientales entre 2008 et 2013

A noter également que les premiers palmiers contaminés par le charançon rouge ont été découvert dans l'Hérault (2 palmiers à Péret). Pour rappel cette commune contaminée depuis 2012 avait uniquement des foyers suite à capture de charançons dans les pièges.

Au vu de la progression du ravageur, la mobilisation de tous les acteurs de la filière reste une priorité pour la campagne à venir.

Pyrénées-Orientales:

En 2013, le piégeage s'est poursuivi et s'est étendu sur le département.

Les captures se sont concentrées sur Le Boulou, Perpignan, Alenva et Le Canet en Roussillon.

Au 31 décembre, on comptabilise 159 captures, pour 46 pièges posés et relevés régulièrement, soit un nombre moyen de captures par pièges de 3,45 charançons.

Les nouvelles communes contaminées en 2013, sur ce département sont :

Corneilha del Vercol, Latour Bas Elne, Saint André, Rivesaltes, Laroque des Albères, Tressere, Saint Esteve, Le Soler, Montescot, Céret.

Hérault:

Total de 6 pièges disposés sur 2 communes différentes.

Des charançons ont été capturés sur Péret.

Au 31 décembre, on comptabilise 3 captures, pour 6 pièges posés et relevés régulièrement, soit un nombre moyen de captures par pièges de 0,5 charançons.

Aucune nouvelle commune contaminée en 2013.

Gard:

Total de 6 pièges disposés sur 1 commune.

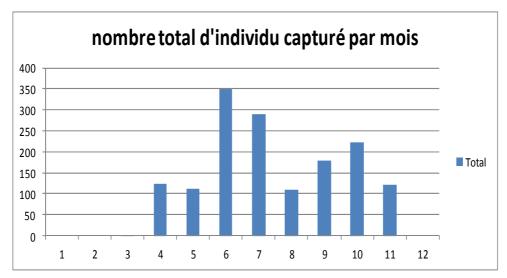
Aucune capture n'a été enregistrée.

Aucune commune contaminée en 2013.

BILAN DES FOYERS CRP 2013 EN CORSE

En 2013 la FREDON Corse a installé et suivi 24 pièges sur le territoire Corse dans le cadre de l'épidémiosurveillance.

En regardant le résultat du piégeage (graphique ci-dessous), nous distinguons deux pics de captures, un pic important en juin (350 captures) et un pic moins important en octobre. La courbe de vol est donc légèrement différente de celle observée en 2012 où le pic le plus important avait eu lieu en novembre (plus de 430 captures). Le piégeage s'arrête pour les mois de janvier et février, les mois les plus froids.



Graphique 3 : Nombre de charançons rouges capturés sur 2013

Cette année, le charançon rouge a été détecté pour la première fois sur Sabal palmetto en Haute-Corse. Etant donné le niveau d'infestation de ce secteur, il n'est malheureusement pas étonnant que le charançon se reporte sur de nouvelles espèces de palmiers.

La contamination continue de s'étendre dans ces deux départements et quatre nouvelles communes contaminées suite à capture de charançons adultes dans des pièges sont à signaler.

Les difficultés de gestion des déchets est également un des problèmes majeurs de cette région. Des déchetteries n'ayant pas les infrastructures suffisantes permettant la destruction des palmiers contaminés, obligent les professionnels et les particuliers à se séparer des déchets autrement. Ce problème majeur est la conséquence directe de la découverte de nombreux dépôts sauvages de troncs et de palmes contaminés.

Désormais, la côte ouest de l'île est considérée comme contaminée.

Corse:

Total de 24 pièges disposés sur 15 communes différentes.

Tous les pièges ont capturé au moins un charançon sauf Ajaccio et Porticcio pour la Corse du Sud et Calenzana et Calvi pour la Corse du Nord.

Au 31 décembre, on comptabilise au total 1509 captures, pour 24 pièges posés et relevés régulièrement, soit un nombre moyen de captures par pièges de 63 charançons.

Les nouvelles communes contaminées en 2013, sur ce département sont :

Grosseto-Prugna, Cauro, Oletta et Occhiatana.

NOUVELLE REGION CONTAMINEE EN 2013 - LA BRETAGNE

L'année 2013 voit ainsi une nouvelle région contaminée, la Bretagne où plusieurs foyers sont identifiés dans le département du Morbihan dans les communes de Ploemeur, Larmor-Plage, Locmiquélic, Moréac, Plaudren et Caudan (OEPP, 2013).

La source de cette contamination n'est pas une dissémination naturelle mais bien consécutive à l'importation de nouveaux palmiers contaminés issus d'une pépinière espagnole (OEPP, 2013).